



MOTION DE L'ASSEMBLEE DE GUYANE
relative à
L'IMMIGRATION ILLEGALE ET MASSIVE QUE SUBIT LA GUYANE

Considérant que la Guyane fait face, depuis de nombreuses années, à une immigration illégale massive et non maîtrisée par les services de l'Etat, de personnes originaires principalement de pays du Plateau des Guyanes et de la Caraïbe ;

Considérant la mise au jour récente d'une filière mafieuse d'immigration clandestine de plusieurs centaines de personnes originaires d'Haïti et transitant par le Surinam ;

Considérant que cette violation de souveraineté nationale, ne pouvant être méconnue par les Etats servant de transit à ces réfugiés, est parfaitement inacceptable ;

Considérant la situation sanitaire actuelle qui accroît l'ampleur de ce problème, étant rappelé que nos frontières sont par ailleurs théoriquement fermées ;

Considérant l'incohérence des services de l'Etat consistant à délivrer, en nombre croissant, des laissez-passer permettant une libre circulation sur le territoire de façon expresse, et ce au mépris des restrictions sanitaires actuellement en vigueur destinées à protéger la population guyanaise ;

Considérant que les contraintes du poste de contrôle routier d'Iracoubo ne s'appliquent manifestement pas avec la même vigueur pour ces populations clandestines que pour les habitants de ce territoire ;

Considérant que les moyens dont dispose la Guyane sont excessivement sous-dimensionnés et ne permettent déjà pas de répondre aux besoins vitaux en termes de logement, santé, accompagnement social, éducation pour les enfants, formation, etc. ;

Considérant que ce sujet pèse directement de manière préjudiciable sur les missions dévolues à la CTG, notamment :

- La protection maternelle et infantile ;
- L'éducation (construction d'établissements scolaires, transport scolaire) et la formation ;
- La prévention sanitaire ;
- Etc.

Considérant l'impossibilité pour la CTG de faire face à la prise en charge de la centaine d'enfants sans parents qui ont été identifiés et qui, une fois sur le sol guyanais, auront vocation à être pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance ;

Compte tenu de ce qui précède,

Les Conseillers territoriaux, réunis en Assemblée plénière le 5 mai 2021,

Demandent solennellement à l'Etat de prendre la mesure de ce problème :

- d'atteinte manifeste à la souveraineté nationale ;
- de risque, à terme, d'un délitement significatif de notre cohésion sociale, et ce malgré la tradition de « terre d'accueil » qui caractérise la Guyane ;
- de risque important pour la santé publique.

Demandent à l'Etat d'engager avec les Etats voisins par lesquels transitent ces populations, en partenariat avec la CTG, un dialogue ferme et responsable afin que telles pratiques cessent sans délai et définitivement.

Demandent à l'Etat de mobiliser les voies et moyens afin de juguler ce flux disproportionné d'immigrés clandestins, qui nous place *de facto* dans une situation d'urgence constante et nous condamne à un rattrapage permanent que nous n'avons pas les moyens d'assumer en termes budgétaires, d'équipements et de services publics.

Demandent à l'Etat un moratoire à effet immédiat sur le droit d'asile politique en Guyane.